

Rôle du secteur des parcs et loisirs dans le rétablissement du Canada après la crise du COVID-19

Alors que nous devons gérer au quotidien les défis liés au COVID-19, l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) envisage également **un plan de relance du secteur des loisirs et des parcs pour toutes les collectivités du Canada**. Ces efforts permettront aux localités de rétablir en toute sécurité les services de base des parcs et des loisirs au moment opportun, marquant ainsi le retour à la vie normale pour la société canadienne. L'ACPL est prête à s'associer aux gouvernements en conséquence.

Les mécanismes de recouvrement proposés ci-après pourront être mis en œuvre au moyen des systèmes et des canaux de communication établis par l'ACPL dans 90 % des collectivités canadiennes.

Parcs

Étant donné le confinement imposé par la santé publique pour répondre à la crise du COVID-19, il sera essentiel que les mesures de rétablissement mises en œuvre par les gouvernements favorisent les activités en plein air propices au rapprochement social et comportant des bienfaits pour la santé mentale et physique des gens. Les parcs municipaux sont de loin les espaces les plus accessibles pour de telles activités et joueront un rôle essentiel dans la reconstruction sociale et économique des collectivités canadiennes.

Mesure de rétablissement proposée : programme d'emplois verts

Prolonger le programme d'emplois verts du gouvernement du Canada dont la date d'échéance est le 31 mars 2020. Le renouvellement de ce programme ne demandera que peu d'organisation et permettra d'offrir des emplois aux jeunes qui, en raison du COVID-19, auront du mal à trouver du travail. Grâce à cette mesure, les municipalités pourront également restaurer les services dans les parcs et les espaces naturels, ce qui s'imposera comme un aspect essentiel du rétablissement social dans l'après COVID-19.

Loisirs

On a vu lors des crises passées que les loisirs sont parmi les premiers services à reprendre, car ils sont une pierre d'assise de la vie communautaire et du renouveau social et économique, ainsi que de la santé physique et mentale des individus. L'accès aux installations de loisirs (arénas, piscines, gymnases) et aux programmes (hockey, camps d'été, programmes d'exercice) est un service fondamental pour le retour à la normale au sein de la population canadienne, en particulier chez les enfants et les



personnes âgées. Le retour rapide des activités de loisir réduira également la pression sur les systèmes de santé et de justice.

Cependant, le réseau de loisirs municipaux connaît une grave perte de revenus en raison de la fermeture obligatoire des installations de loisirs, de la suspension des programmes et de l'interruption du tourisme récréatif et sportif. Le gouvernement fédéral devra à tout prix contribuer à rétablir l'accès aux loisirs communautaires à la suite de la crise du COVID-19.

Mesure de rétablissement proposée : fonds communautaire pour le loisir et le sport

Les municipalités auront besoin d'un programme d'aide financière consacré au rétablissement des programmes communautaires de loisir et de sport pendant la période de récupération.

Ce « fonds communautaire pour le loisir et le sport » servira à amortir les centaines de millions de pertes de revenus causées par la fermeture des installations et l'annulation des programmes dans toutes les régions du pays. Il permettra aux municipalités de réembaucher du personnel et de reprendre immédiatement les services.

L'augmentation du financement fédéral consacré aux infrastructures communautaires, culturelles et récréatives peut également s'effectuer par simple décision administrative, ce qui permettra de créer des emplois et aura des retombées économiques positives, tout en rétablissant l'accès aux loisirs et aux sports communautaires.

L'ACPL est prête à conseiller le gouvernement et à administrer collaborativement ce fonds national de rétablissement, tout en recherchant le consensus parmi les partenaires provinciaux et territoriaux qui forment notre association.

Rétablissement des OBNL

Dans la suite des choses, le gouvernement fédéral devra répondre aux besoins de trois secteurs : les entreprises, les instances gouvernementales et les organismes à but non lucratif (OBNL).

L'impact économique du COVID-19 se fera peut-être encore plus sentir chez les OBNL. L'annulation de conférences, d'activités et de programmes a tari la principale, voire l'unique, source de revenus pour ces organismes.

Sans dispositions de financement d'urgence du gouvernement, de nombreux OBNL (notamment dans le secteur des parcs et loisirs) n'auront pas la capacité financière de garder leurs portes ouvertes pendant et après la crise du COVID-19.

Ce sont des acteurs de premier rang dans la prestation de services sociaux à la population canadienne et ils seront ainsi appelés à jouer un rôle majeur pour résorber les effets de la crise.

Mesure de rétablissement proposée : soutien financier aux OBNL

Le gouvernement doit aussi prévoir un important fonds de relance pour les OBNL, afin qu'elles puissent continuer à remplir leur mission cruciale dans la société, aussi bien durant la crise qu'après celle-ci.